



Acquisition de la nationalite francaise

Par **Amel boussaid**, le **25/01/2014 à 07:22**

Est il possible pour mon pere de demander la nationalite francaise du fait qu il est ne en 1951 en algerie Durant la periode de lacolonialisation

Ou l algerie a ete consideree comme in department francais .

Notez que sa maman a une carte d identite ou est mentionne clairement Madame xx de nationalite francaise .

La carte a ete deliveree le 19 jan 1959

Par **domat**, le **25/01/2014 à 09:45**

bjr,

votre père étant mineur à l'indépendance de l'algérie, il a suivi la nationalité de ses parents (père et mère) pendant sa minorité.

si ses parents sont devenus algériens en 1962, il est devenu également algérien.

que sa maman ait eu une carte d'identité française en 1959 est logique puisque à l'époque les algériens étaient français.

cdt

Par **Amel boussaid**, le **25/01/2014 à 10:43**

Merci infiniment Domat

Par **mefthameftah**, le **27/01/2014 à 21:10**

bonjour maitre;mon grand père qui ai née le 06 07 1906 à sobha a fait le service militaire français(cartre de situation militaire) ,et prisonier du 2ème guère mondial par les nazis,à travailler en france (carte de sécurité social),électeur francais(cartre d'électeur) qu'es qui lfaut encore pour prouvè sa nationalité francaise,svp comment faire!

Par **Sofouadie**, le **28/01/2014 à 10:29**

Bonjour,

Je me présente, je suis étudiant en dernière année de thèse et voici ma situation :

-Je suis en France depuis 2004, j'ai commencé par une maîtrise puis un master ensuite une thèse.

-J'ai toujours travaillé depuis que je suis arrivée à mi-temps bien sûr, je n'ai jamais dépassé les heures autorisés de travail pour les étrangers.

-J'ai toujours déclaré mes impôts et payer mes taxes.

-Actuellement, je suis en CDI qui dure depuis 2009, à mi-temps toujours.

-Je suis impliqué dans le domaine associatif et politique en France.

-Je suis aussi chargé de cours à polytechnique de Lille pour ce second semestre.

-Je projette à la fin de ma thèse de postuler pour un postdoc.

-J'habite dans un appartement à Paris avec ma copine.

Et j'ai peur de demander la naturalisation par peur de refus, quoique je me dis que ne tente rien n'a rien, pensez-vous que je pourrai l'obtenir où y a-t-il quelques choses dans ma situation qui pourrait bloquer ?

Je vous remercie pour votre réponse,

Cordialement,

O.L

Par **sousou13**, le **13/02/2014** à **11:59**

Bonjour

je suis venue en france pour terminer mes études supérieur,j'ai eu ma thèse en droit ,et j'ai eu mon master professionnel,je suis actuellement avec un contrat cdd 6 moi,mon employeur elle a accepté de me renouveler 5 mois.

je suis en train de faire les demarche pour avoir le changement de statut a la prefecture,et comme j'ai fait mes études en droit ca sera intéressant pour moi d'avoir la naturalisation pour pouvoir passer mon concours et de travailler,j'étais a la prefecture pour déposer la demande après mon signature de contart, ils m'ont demandé d'attendre mon carte de sejour salarié,et ils me mettent une autre conditions que mon mari il faut qu'il aura un carte de sejour ici,en fait, mon mari a un visa C courte sejour,et j'ai une petite fille a l'école en deuxième année maternel.

j'aimerais bien savoir votre avis pour réussir a s'en sortir et avoir la nationalité merci de me répondre